



Département de l'AUDE  
Arrondissement de  
CARCASSONNE

Date de convocation:  
03-10-2023

Nombre Conseillers :  
en exercice : 15  
présents : 10  
votants : 13

PROCES-VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES  
LUNDI 09 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du Code Général de la Fonction Publique, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Mairie en session ordinaire.

Présents: H. RUFFEL – A. VAUJANY - N. JESUPRET - A. ROMERO - R. CERCIAT - O. COSTA - N. GARCIA - J.-C. GUISTI - S. JOURDA - S. MOURLAN formant la majorité des membres en exercice.

Absents et procurations:  
A. BOYER donne pouvoir A. ROMERO  
S. MOLINIER donne pouvoir à N. GARCIA  
F. WATRELOT donne pouvoir à O. COSTA

Absents excusés : B. SOULIE - R. POLLAK

Secrétaire de séance : A. ROMERO selon l'art L.2121-15 du CGCT

M. Antoine ROMERO est élu secrétaire de séance selon l'article L.2121-15 du CGCT.

### Approbation du précédent procès-verbal de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, transmis le 03/10/2023.

Approuvé à l'unanimité.

### Présentation du projet d'aménagement, d'embellissement et de sécurisation de la RD206 (dite avenue de l'Europe) en traversée d'agglomération

Pascal VALLIERE, directeur du SIC de la Redorte présente à l'assemblée le travail de redécoupage en 3 tranches de la phase 1, concernant les secteurs 3, 4 et 5 du projet d'aménagement de la traversée du village afin de pouvoir déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat. Le débat s'ouvre entre les participants. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le découpage comme suit :

Tranche	Montant des travaux €	Honoraires-SPS- autres	Montant €HT	Montant €TTC
Tranche 1	221 731.95	23 268.05	245 000.00	294 000.00
Tranche 2	141 571.30	14 428.70	156 000.00	187 200.00
Tranche 3	146 224.84	13 775.16	160 000.00	192 000.00
TOTAL	509 528.09	51 474.91	561 000.00	673 200.00

Pascal VALLIERE quitte la salle du Conseil Municipal.

## Délibérations du Conseil Municipal

**DELCEM n°2023-34**

**091023/01**

**Demande de subvention au titre de la DETR 2024 – Travaux d'aménagement, sécurisation et embellissement de l'Avenue de l'Europe**

Vu le projet d'aménagement, sécurisation et embellissement de l'Avenue de l'Europe préalablement étudié par l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) sur l'ensemble de la traversée du village qui a été découpé en 5 secteurs ;

Vu la délibération n°2021-09 du 15 mars 2021, par laquelle le Conseil Municipal a décidé la réalisation en 2 phases de l'aménagement et la sécurisation de la RD 206 dite avenue de l'Europe ;

Vu la délibération n°2022-35 du 24 octobre 2022 approuvant le projet de la phase 1 ;  
Considérant le travail de redécoupage en 3 tranches de la phase 1 présentée par Pascal VALLIERE en préambule de la séance. Le projet ainsi établi par le cabinet GAXIEU, pour le SIC de la Redorte, maître d'œuvre, fait ressortir un montant total estimatif du coût des travaux de 509 528.09€ hors frais d'honoraires, et bureaux d'études annexes (levée topo, SPS,...)

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité décide :

- d'approuver le découpage en 3 tranches de la phase 1
- d'établir un programme pluriannuel de travaux en 3 parties qui seront réalisées sur trois ans comme suit :

<i>Tranche</i>	<i>Montant des travaux €</i>	<i>Honoraires-SPS- autres</i>	<i>Montant €HT</i>	<i>Montant €TTC</i>
2024	221 731.95	23 268.05	245 000.00	294 000.00
2025	141 571.30	14 428.70	156 000.00	187 200.00
2026	146 224.84	13 775.16	160 000.00	192 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>509 528.09</b>	<b>51 474.91</b>	<b>561 000.00</b>	<b>673 200.00</b>

- de solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès de l'Etat, au titre de la DETR2024 pour la tranche 1, d'un montant de travaux de 221 731.95€HT.

**DELCM n°2023-35****091023/02****Convention de financement avec le Département de l'Aude-  
Aménagement de la traversée du village**

La commission permanente du Département, dans sa séance du 29 septembre 2023 a octroyé une subvention de 82 000€ pour un montant des travaux retenu de 242 437.25€HT pour l'opération aménagement et sécurisation de l'avenue de l'Europe – traversée du village – phase 1- année 2023. La subvention émane pour 26 000€ de crédits départementaux et pour 56 000€ de la répartition du produit des amendes de police.

Il est proposé au Conseil Municipal, de signer la convention qui formalise et précise les modalités du soutien financier émanant des crédits départementaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de l'Aude relative aux modalités du soutien financier émanant des crédits départementaux.

**DELCM n°2023-36****091023/03****Convention de mise à disposition du personnel au CIAS Carcassonne  
Agglo Solidarité**

Carcassonne Agglo ayant la compétence enfance jeunesse, il convient de renouveler avec le CIAS Carcassonne Agglo Solidarité la convention de mise à disposition de personnel effectuant des heures sur les temps de l'A.L.A.E. (accueil de loisirs associé à l'école), pour exercer les fonctions d'animateur d'A.L.A.E pour un an, renouvelable 3 fois.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention à passer avec le CIAS Carcassonne Agglo Solidarité pour la mise à disposition du personnel sur les temps d'accueil des enfants de l'A.L.A.E.

**DELCM n°2023-37****091023/04****Subvention exceptionnelle à l'association de Belote**

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un ordinateur portable pour l'association de belote.

En effet, les ordinateurs disponibles à la Maison du Parc ont plus de 10 ans et ne sont plus en état de fonctionnement.

Les membres du Conseil Municipal, sur proposition de la commission Vivre Ensemble et de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité décident d'octroyer à l'association « La belote rusticoise » une subvention exceptionnelle de 250 € pour participer à l'acquisition de cet ordinateur portable.

M. le Maire donne lecture du courrier de l'association TREBES ENTRAIDE expliquant les difficultés financières dû notamment à l'augmentation du nombre de bénéficiaires et au renchérissement des denrées alimentaires.

Les membres du Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité décident d'octroyer une subvention de 200€ à l'association TREBES ENTRAIDE.

**Demande de subvention SYADEN pour des travaux d'éclairage public**

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public pour la rénovation des lampadaires sur la RD206 dite avenue de l'Europe –urgence 1 – année 4 – priorité 1 : mise en conformité et à la sécurité des personnes de l'éclairage public (mise à la terre des supports et remplacement mâts + luminaires vétustes).

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués. Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

La Commune est titulaire d'un diagnostic éclairage public réalisé par le SYADEN.

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établi par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après avoir délibéré, avec 2 abstentions,

**AUTORISE**, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

**AUTORISE**, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,

**SOLLICITE** une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,

**-DESIGNE** M. le Maire en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération,

**-S'ENGAGE** à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

## Divers

- **Réunions à venir**

- La commission communication se réunira le mardi 17 octobre à 17h30 pour finaliser le dossier de rénovation de la signalétique
- La commission travaux se réunira jeudi 19 octobre à 17h30 concernant les travaux de rénovation du logement 9 rue de la Chapelle, l'aménagement du parking du pont d'Agar, et la plantation d'arbres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Ont signés au registre le Maire et le secrétaire de séance



Date de convocation:  
03-10-2023

Nombre Conseillers :  
en exercice : 15  
présents : 10  
votants : 13

**Affiché le 10/10/2023**

LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES  
LUNDI 09 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général de la Fonction Publique, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Mairie en session ordinaire.

Présents: H. RUFFEL - A. VAUJANY - N. JESUPRET - A. ROMERO - R. CERCIAT - O. COSTA - N. GARCIA - J.-C. GUISTI - S. JOURDA - S. MOURLAN formant la majorité des membres en exercice.

Absents et procurations:

A. BOYER donne pouvoir A. ROMERO  
S. MOLINIER donne pouvoir à N. GARCIA  
F. WATRELOT donne pouvoir à O. COSTA

Absents excusés : B. SOULIE - R.POLLAK

Secrétaire de séance :

A. ROMERO selon l'art L.2121-15 du CGCT

Numéro de l'acte	Objet de l'acte	N° ordre de la séance
RUST-2023-34	Demande de subvention au titre de la DETR 2024- phase 1 – tranche 1 aménagement de la traversée du village	091023/01
RUST-2023-35	Convention de financement avec le Département - aménagement de la traversée du village phase 1	091023/02
RUST-2023-36	Convention de mise à disposition du personnel de l'ALAE au CIAS	091023/03
RUST-2023-37	Subvention exceptionnelle à l'association de Belote	091023/04
RUST-2023-38	Subvention à l'association TREBES ENTRAIDE	091023/05
RUST-2023-39	Demande de subvention SYADEN pour des travaux d'éclairage public - programme 2024	091023/06